

ANNALES
D'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET

DE MÉDECINE LÉGALE ;

PAR

MM. ADELON, ANDRAL, D'ARCET, BARRUEL, CHEVALLIER,
DEVERGIE, ESQUIROL, GAULTIER DE CLAUBRY,
KERAUDREN, LEURET, MARC, ORFILA, PARENT-
DUCHATELET, VILLERMÉ.

TOME HUITIÈME.

DEUXIÈME PARTIE.

PARIS.

E. CROCHARD, LIBRAIRE,

RUE ET PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 13.

A BRUXELLES, AU DÉPÔT DE LA LIBRAIRIE MÉDICALE FRANÇAISE.

1832.

de rappeler l'attention des praticiens sur certaines substances qui sont quelquefois mises en contact avec le cuir chevelu. Les anciens, ce nous semble, avaient observé cette action : on est du moins porté à le croire, lorsqu'on relit ce qu'ils ont écrit sur les moyens de combattre les céphalalgies, et sur l'emploi de la calote céphalique, bonnet qui contenait des poudres aromatiques.

MOTIFS DES CRIMES CAPITAUX,

D'APRÈS LE COMPTE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE,

PAR M. GUERRY.

(A) ORDRE DES MOTIFS APPARENTS

DES CRIMES D'EMPOISONNEMENT, DE MEURTRE, D'ASSASSINAT ET D'INCENDIE

CLASSÉS PAR FRÉQUENCE.

N° d'ordre		sur 1,000 crimes.
I.	Haine.—Vengeance.—Ressentiment.	264
II.	Dissensions domestiques. —Haine entre parents .	143
III.	Querelles au jeu ou dans les lieux publics.	113
IV.	Vol (pour l'exécuter ou en assurer l'impunité).	102
V.	Querelles et rencontres fortuites.	94
VI.	Discussion d'intérêt ou de voisinage.	80
VII.	Adultère	64
VIII.	Débauche. — Concubinage. — Séduction.	53
IX.	Désir de recueillir une succession ou d'éteindre une rente viagère.	26
X.	Désir de toucher une prime d'assurance sur la vie ou sur les propriétés.	25
XI.	Amour dédaigné ou contrarié. — Refus de mariage.	20
XII.	Jalousie.	16
	TOTAL.	1,000

(B) ORDRE DES MOTIFS APPARENTS ,
AVEC DISTINCTION DES CRIMES.**EMPOISONNEMENT.**

1	Adultère	349
2	Dissensions domestiques. — Haine entre parens.....	320
3	Désir de recueillir une succ. ou d'éteind.une rente viag.	120
4	Haine.—Vengeance.—Res- sentiment.....	97
5	Débauche.—Concubinage. —Séduction.....	57
6	Vol.....	17
7	Amour dédaigné ou contra- rié.—Refus de mariage...	17
8	Désir de toucher une prime d'assurance.....	12
9	Jalousie.....	11
10	Querelles au jeu ou dans les jeux publics.....	»
11	Querelles et rencontres for- tuites.....	»
12	Discussions d'intérêt ou de voisinage.....	»
TOTAL.....		1,000

ASSASSINAT.

1	Haine.—Vengeance.—Res- sentiment.....	218
2	Vol.....	214
3	Dissensions domestiques. — Haine entre parens.....	150
4	Querelles au jeu ou dans les lieux publics.....	94
5	Adultère.....	91
6	Débauche.—Concubinage. —Séduction.....	72
7	Discussions d'intérêt et de voisinage.....	59
8	Désir de recueillir une succ. ou d'éteind.une rente viag.	50
9	Jalousie.....	26
10	Amour dédaigné ou contra- rié.—Refus de mariage..	26
11	Querelles et rencontres for- tuites.....	»
12	Désir de toucher une prime d'assurance.....	»
TOTAL.....		1,000

MEURTRE.

1	Haine.—Vengeance.—Res- sentiment.....	305
2	Querelles et rencontres for- tuites.....	214
3	Querelles au jeu ou dans les lieux publics.....	177
4	Dissensions domestiques. — Haine entre parens.....	119
5	Discussions d'intérêt ou de voisinage.....	89
6	Débauche.—Concubinage. —Séduction.....	56
7	Vol.....	55
8	Adultère.....	14
9	Amour dédaigné ou contra- rié.—Refus de mariage.	6
10	Jalousie.....	5
11	Désir de recueillir une succ. ou d'éteind.une rente viag.	»
12	Désir de toucher une prime d'assurance.....	»
TOTAL.....		1,000

INCENDIE.

1	Haine.—Vengeance.—Res- sentiment.....	345
2	Désir de toucher une prime d'assurance.....	198
3	Discussions d'intérêt ou de voisinage.....	154
4	Dissensions domestiques. — Haine entre parens.....	115
5	Débauche.—Concubinage. —Séduction.....	50
6	Amour dédaigné ou contra- rié.—Refus de mariage...	49
7	Vol.....	39
8	Jalousie.....	30
9	Adultère.....	22
10	Querelles au jeu ou dans des lieux publics.....	»
11	Querelles et rencontres for- tuites.....	»
12	Désir de recueillir une succ. ou d'éteind.une rente viag.	»
TOTAL.....		1,000

(C) ORDRE DES CRIMES

D'EMPOISONNEMENT, DE MEURTRE, D'ASSASSINAT ET D'INCENDIE.

CLASSÉS D'APRÈS LEURS MOTIFS APPARENTS.

I. Crimes commis par suite de Haine.—Vengeance.—Res-sentiment.

1 Meurtre.....	504
2 Assassinat.....	315
3 Incendie.....	159
4 Empoisonnement.....	22
TOTAL.....	1,000

II. Dissensions domestiques.—Haine entre parents.

1 Assassinat.....	403
2 Meurtre.....	366
3 Empoisonnement.....	132
4 Incendie.....	99
TOTAL.....	1,000

III. Querelles au jeu ou dans des lieux publics.

1 Meurtre.....	682
2 Assassinat.....	318
3 Empoisonnement.....	» » »
Incendie.....	» » »
TOTAL.....	1,000

IV. Vol.

1 Assassinat.....	797
2 Meurtre.....	148
3 Incendie.....	45
4 Empoisonnement.....	10
TOTAL.....	1,000

V. Querelles et rencontres fortuites.

1 Meurtre.....	1,000
2 Empoisonnement.....	» » »
3 Assassinat.....	» » »
4 Incendie.....	» » »
TOTAL.....	1,000

VI. Discussions d'intérêt et de voisinage.

1 Meurtre.....	486
2 Assassinat.....	280
3 Incendie.....	234
4 Empoisonnement.....	» » »
TOTAL.....	1,000

VII. Adultère.

1 Assassinat.....	542
2 Empoisonnement.....	321
3 Meurtre.....	95
4 Incendie.....	42
TOTAL.....	1,000

VIII. Débauche.—Concu-binage.—Séduction.

1 Assassinat.....	522
2 Meurtre.....	299
3 Incendie.....	115
4 Empoisonnement.....	64
TOTAL.....	1,000

IX. Désir de recueillir une succession ou d'éteindre une rente viagère.

1 Assassinat.....	731
2 Empoisonnement.....	269
3 Meurtre.....	» » »
4 Incendie.....	» » »
TOTAL.....	1,000

X. Désir de toucher une prime d'assurance de la vie ou de propriétés.

1 Incendie.....	973
2 Empoisonnement.....	127
3 Meurtre.....	» » »
4 Assassinat.....	» » »
TOTAL.....	1,000

XI. Amour dédaigné ou contrarié.—Refus de mariage.	XII. Jalousie.
1 Assassinat..... 500	1 Assassinat..... 612
2 Incendie..... 310	2 Incendie..... 225
3 Meurtre..... 138	3 Meurtre..... 122
4 Empoisonnement..... 52	4 Empoisonnement..... 41
TOTAL..... 1,000	TOTAL..... 1,000

De toutes les parties de la statistique criminelle, la plus importante peut-être, est celle qui a pour objet de faire connaître les motifs des crimes, du moins autant qu'ils ressortent de l'instruction et des débats; malheureusement c'est en même temps une de celles qui offrent le plus de difficultés, et qui jusqu'à présent ont été le moins étudiées. Le tableau des motifs, que nous avons dressé d'après les relevés des cinq années 1826 - 27 - 28 - 29 et 1830, est sans doute incomplet. La division pourrait en être plus méthodique, et chaque article, au lieu de se réduire à une simple énonciation, devrait former un chapitre et présenter de nombreux développements. Tout imparfait qu'il est, ce tableau néanmoins offre des résultats dignes d'attention. Il sert en outre à fixer les idées, et à marquer le point de départ pour des recherches ultérieures. On observera d'ailleurs que les relevés n'ayant encore été faits que pour cinq années, les divers rapports numériques ne sont point ici d'une exactitude rigoureuse, mais qu'ils indiquent seulement des tendances.

Le premier tableau (A) contient les motifs des crimes d'empoisonnement, de meurtre, d'assassinat et d'incendie, classés par ordre de fréquence, sans distinction de la nature des crimes. La haine, la vengeance,

qui paraissent en premier ordre, font commettre 26 pour 100, ou plus du quart du nombre total des crimes. Viennent ensuite les dissensions domestiques, les haines entre parents (0,14); puis les querelles au jeu et dans les lieux publics (0,11); les motifs compris sous ces trois premiers articles produisent seuls plus de la moitié des crimes.

Les quatre tableaux de développement (B) qui se trouvent après celui-ci, font connaître la fréquence des motifs pour chaque crime particulier. On voit, dans le premier de ces tableaux, que la cause la plus commune des empoisonnements est l'adultère qui vient en premier ordre, et qui fait commettre 35 pour 100, ou plus du tiers du nombre total de ces crimes.

On trouve ensuite, sous les numéros 2 et 3, les dissensions domestiques (0,32); puis le désir de recueillir une succession ou d'éteindre une rente viagère (0,12).

Les querelles au jeu ou dans les lieux publics, les rencontres fortuites et les discussions de voisinage (n^{os} 10, 11, 12) ne font presque jamais commettre d'empoisonnement; ils donnent lieu au meurtre, et quelquefois à l'assassinat.

Les douze tableaux (C) qui suivent, présentent les crimes classés, non plus d'après leur nature, mais d'après les motifs qui les ont fait commettre. Ils se rapportent aux numéros du tableau général.

Nous n'avons point parlé, dans ces tableaux, d'un petit nombre d'homicides ou d'incendies, commis par des enfants ou par des aliénés.

**CRIMES D'EMPOISONNEMENT, DE MEURTRE ET D'ASASSINAT,
COMMIS PAR SUITE D'ADULTÈRE.**

(Tableau de développement.)

		Sur 1,000	Sur 1,000	Sur 1,000
DES ÉPOUX ADULTÈRES.	<i>Du mari adultère.</i>	»»	»»	33
	<i>De la femme adultère.</i>	22 11	33	
DES ÉPOUX OUTRAGÉS.	<i>Du mari outragé.</i>	77	437	719
		177		
		166		
	17			
<i>De la femme outragée.</i>	177 55 50	282		
DES COMPLICES.	<i>De la complice du mari.</i>	17	34	172
		17		
	<i>Du complice de la femme.</i>	110 11 17	138	
DES ENFANTS.	<i>D'enfants adultérins.</i>	22	39	55
		17		
DES TIERS.	<i>D'enfants légitimes</i>	5	16	21
		11		
		16		
	<i>De tiers qui s'opposaient à l'adultère.</i> Par le complice de la femme . . .	16	16	21
	<i>De tiers qui favorisent l'adultère.</i> Par le mari outragé.	5	5	
TOTAUX		1,000	1,000	1,000

ATTENTATS A LA VIE.

*Crimes d'empoisonnement, de meurtre et d'assassinat,
commis par suite d'adultère.*

(Tableau de développement.)

Lorsque, par suite d'adultère, il est commis un attentat contre la vie de l'un des deux époux, on peut supposer que souvent c'est l'époux outragé qui se venge de l'époux coupable. Cependant, presque jamais il n'en est ainsi. Sur cent attentats de ce genre, il n'y en a pas moins de quatre-vingt-seize contre l'époux outragé; encore faut-il observer que ce rapport s'applique à la fois aux deux époux. Si l'on ne considère que le mari adultère, on voit avec étonnement que jamais ses jours ne sont menacés, la faible proportion de quatre pour cent, appartenant uniquement à la femme infidèle, qui est moitié aussi souvent frappée par son propre complice que par l'époux qu'elle trahit.

Il est triste de penser que celui à qui, dans le monde, on a fait quelquefois expier par de scandaleuses railleries des fautes qu'il n'a pas commises, soit précisément celui qui a le plus à craindre pour ses jours. Les crimes dont il est l'objet forment près des trois quarts de ceux qu'entraîne l'adultère. Les attentats à la vie du mari sont les plus fréquents; ils s'élèvent aux trois cinquièmes du nombre total; ceux qui sont dirigés contre la femme en font les deux cinquièmes seulement.

Les attentats contre le mari outragé se présentent dans cet ordre: ils sont commis, d'abord par le com-

plice seul, par le complice et la femme, par la femme seule, puis par la femme et un tiers.

Plus des trois cinquièmes des attentats à la vie des femmes outragées sont commis directement par le mari adultère; un cinquième est commis par la complice du mari; un autre cinquième environ, par le mari et sa complice.

Si la vie des époux adultères n'est presque jamais menacée, il n'en est pas de même de celle de leurs complices, qui d'ailleurs est près de trois fois moins exposée que celle des époux outragés.

La complice du mari adultère est trois fois moins souvent victime que le complice de la femme. Ce dernier périt le plus ordinairement de la main du mari, quelquefois aussi de la main de la femme ou de celle de ses proches. Il est remarquable en effet, que lorsque des parents se trouvent mêlés à ces sanglants débats, ils sont constamment dirigés par des motifs honorables: s'ils paraissent, c'est toujours pour mettre un terme aux désordres qui troublent la famille, et pour venger l'époux trompé. Ils frappent alors infailliblement, non pas leur parent qui trahit ses devoirs, mais bien son complice.

Après les époux et les complices, les enfants sont les premières victimes. D'abord ceux qui sont le fruit d'un commerce adultère, ensuite ceux qui sont nés d'une union légitime. Les premiers sont tués par la mère qui veut faire disparaître la trace de sa faute, ou par le mari pour venger son injure; les autres, objet d'aversion ou de jalousie, et dont l'héritage est convoité par des enfants préférés, sont frappés par l'époux adultère et par sa complice.

CRIMES D'EMPOISONNEMENT, DE MEURTRE ET D'ASSASSINAT,
 PAR SUITE DE DÉBAUCHE, DE SÉDUCTION, DE CONCUBINAGE.

(Tableau de développement.)

		S. 1,000	S. 1,000	S. 1,000
ATTENTATS A LA VIE. DE PERSONNES OUTRAGÉES OU ENGAGÉES DANS DES RELATIONS ILLICITES.	<i>Des hommes.</i>	D'hommes qui avaient séduit les parentes des accusés (filles, sœurs ou nièces).	123	218
		D'hommes, à la suite où à l'occasion de scènes de débauche.	29	
		D'hommes, par leurs concubines qu'ils avaient abandonnées.	22	
		De rivaux, en commerce illégitime.	22	
		De séducteurs, pour s'en débarrasser.	15	
	De garçons, après attentat à la pudeur.	7		
	<i>Des femmes.</i>	De jeunes filles après attentat à la pudeur, pour prévenir la plainte.	167	681
		De concubines qui avaient abandonné les accusés.	145	
		De femmes séduites, pour s'en débarrasser.	138	
		De prostituées, dans des maisons de débauche.	102	
De j. filles, à la suite de tentatives d'avortem. par un médecin ou leur séducteur.		36		
De concubines et de filles séduites par leurs complices.		36		
De j. filles, par leurs séducteurs au mariage desquels elles étaient un obstacle.		22		
De fem. engagées dans un comm. illicite, par suite de discussion ou de jalousie.		14		
De concubines, par des breuvages destinés à les rendre stériles.		7		
De prostituées.		7		
De concubines, par leurs amants, de peur qu'elles ne leur fussent infidèles.	7			
<i>Des parents.</i>	De pères de filles séduites par leurs séducteurs.	22	44	
	D'enfans issus d'un commerce illicite.	15		
	De frères qui voulaient faire cesser les relat. de leurs sœurs avec les accusés.	7		
DES TIERS.	<i>Des étrangers.</i>	D'hommes qui avaient averti les pères des relat. de leurs filles avec les accusés.	15	57
		D'hommes qui avaient enlevé des filles à leurs ravisseurs.	14	
		D'hommes dont les concubines des accusés avaient à se plaindre.	14	
		De parens de femmes à la pudeur desquelles les accusés avaient attenté.	7	
		De personnes qui avaient donné asile à des filles enlevées.	7	
TOTAUX.		1,000	1,000	1,000

Crimes d'empoisonnement, de meurtre et d'assassinat, commis par suite de débauche, de séduction et de concubinage.

(Tableau de développement.)

La débauche, la séduction et le concubinage font commettre à peu près autant de crimes que l'adultère.

On a vu que, dans l'adultère, c'est la vie de l'homme qui est le plus souvent menacée. Ici c'est tout le contraire; par une sorte de compensation, plus des trois quarts des attentats sont dirigés contre la femme. Ses jours sont donc deux fois plus exposés que ceux de l'homme.

Le désir de prévenir la plainte après un attentat à la pudeur, et d'échapper ainsi au scandale et aux dangers d'un procès criminel, est le motif le plus ordinaire des attentats contre la vie des femmes; seul il en produit à peu près le quart.

Un 6^e de ces crimes est commis ensuite pour se venger de concubines infidèles ou qui veulent rompre de coupables habitudes; un autre 6^e pour se débarrasser de femmes séduites ou d'amantes délaissées qui deviennent un obstacle au mariage des accusés. Triste conséquence de pareilles liaisons! Qu'elle soit constante ou infidèle, la femme séduite n'en a pas moins de dangers à redouter.

Une partie de ces attentats, un 17^e environ, est d'une nature particulière et se commet, pour ainsi dire, de complicité avec les malheureuses qui en sont les victimes. Ils résultent d'empoisonnements involontaires, et de manœuvres périlleuses ayant pour but de déterminer l'avortement et de s'épargner un crime pour l'avenir.

Dans le mariage , l'infidélité de la femme ne fait commettre qu'environ le 33^e des attentats contre ses jours ; elle en détermine le 6^e ou quatre fois davantage dans les unions illicites.

Le motif le plus ordinaire des attentats à la vie des femmes , par suite de séduction , de débauche et de concubinage , en fait commettre le quart , ainsi qu'on l'a vu plus haut : celui qui détermine principalement les attentats à la vie des hommes est plus puissant encore ; il en fait commettre plus de la moitié. C'est le désir de venger des parentes séduites. Les crimes qui, comme celui-ci, ne sont point dus à un intérêt direct et personnel , sont extrêmement rares , car on en compte à peine deux sur cent , en y comprenant encore les *vendette* de la Corse. Une moitié de ces crimes est commise par un mouvement soudain, en défendant des tiers; l'autre l'est, en général, par le motif dont nous avons parlé plus haut, mais souvent aussi, nous devons le dire, dans le dessein de satisfaire la haine de personnes avec lesquelles les accusés entretenaient des liaisons illicites.

Un 33^e à peu près des attentats à la vie des hommes, toujours par suite de séduction, de débauche et de concubinage, est commis dans des lieux de prostitution. C'est presque toujours là que sont frappées les prostituées, lorsqu'on attente à leurs jours.

Pour compléter ce tableau des maux qu'entraîne après lui le dérèglement des mœurs, à cette effrayante série d'attentats, on devrait encore ajouter, environ le 14^e des incendies dont les motifs sont connus, un grand nombre de duels, d'aliénations mentales, sur-tout chez les prostituées, la totalité des infanti-

cides , puis enfin , pour la capitale , la plupart des suicides commis par les jeunes femmes.

De ces faits on est conduit à des considérations qui sans doute n'auront point échappé au lecteur. Aujourd'hui que les croyances sont affaiblies , que les anciens principes de conduite privée , du moins ceux qui ne touchent pas directement aux intérêts matériels et pécuniaires , sont ébranlés et remis en question , les liaisons que la morale réproouve sont vues sur-tout avec une extrême indulgence ; le théâtre et la littérature légère , en les présentant sans cesse comme des erreurs excusables , tendent à égarer encore l'opinion et à la rendre , s'il se peut , moins sévère. Cependant si nous abandonnons le principe du devoir pour celui de l'intérêt ou de l'utilité ; qu'à nos yeux la moralité d'une action résulte , non de sa propre nature , mais uniquement de ses conséquences , notre conduite doit toujours rester la même. Nous sommes forcés de reconnaître qu'appréciées seulement d'après cette base nouvelle , de pareilles liaisons ne deviennent pas des délits moins graves qu'ils ne l'étaient dans la doctrine que l'on rejette comme insuffisante et fondée sur de vains préjugés. En approfondissant les rapports de l'homme en société , l'on trouvera toujours que les idées d'utilité véritable et de devoir , loin d'être jamais opposées , se confondent et sont inséparables.

les lecteurs de nos *Annales* plus que l'autre, car il n'offre pas seulement les résultats de l'année pour laquelle il a été rédigé. Ainsi, nous y voyons un parallèle entre la période de 1821 à 1825, et celle de 1826 à 1830, duquel il résulte que,

A l'Hôtel-Dieu de Lyon, la mortalité des malades dits civils a été, en moyenne, d'un sur huit $\frac{12}{100}$ pendant les années 1821 à 1825, et d'un sur sept $\frac{14}{100}$ pendant les années 1826 à 1830; tandis que pour les militaires, elle n'a été, pendant les mêmes périodes quinquennales, que d'un sur vingt-six $\frac{3}{100}$ et vingt-quatre $\frac{2}{100}$.

Ces proportions sont fournies par cent vingt-neuf mille quatre-vingt-neuf malades civils et par vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois malades militaires.

A l'hospice de la Charité de la même ville, on a compté annuellement un mort,

Sur cinq $\frac{1}{100}$ vieillards et incurables, de 1821 à 1825, et sur trois $\frac{1}{100}$ de 1826 à 1830;

Sur cinq $\frac{0}{100}$ et sur neuf $\frac{7}{100}$ enfants âgés de moins de douze ans et tenus dans la maison;

Sur dix $\frac{6}{100}$ et onze $\frac{2}{100}$ enfants placés à la campagne;

Et sur quarante-quatre $\frac{6}{100}$ et quarante-neuf $\frac{2}{100}$ filles enceintes, en couches ou nourrices.

Ces derniers faits sont donnés par deux mille quatre cent soixante-trois vieillards et incurables, vingt-trois mille cent soixante-quinze enfants tenus dans la maison, et par vingt mille huit cent soixante-neuf filles enceintes, en couches ou nourrices.

SUR LE RAPPORT DIFFÉRENT DES DEUX SEXES, DANS LES NAISSANCES LÉGITIMES ET ILLÉGITIMES.

- I. *Lettre de M. le professeur Charles BABBAGE à l'honorable M. T.-P. COURTENAY, sur le rapport des deux sexes, dans les naissances.*
- II. *De l'effet de la légitimité, sur le rapport des naissances de différens sexes; par M. P. PRÉVOST.*
- III. *Recherches sur le rapport des deux sexes dans les naissances; par M. le capitaine BICKES.*

I.

La lettre de M. Babbage a paru dans le *Journal des Sciences*

d'Edimbourg (1), cahier de juillet 1829..... « Vous connaissez, y » est-il dit, ce fait curieux, établi dans l'*Annuaire du bureau des longitudes de Paris*, que l'excédent des naissances de garçons sur celles de filles est plus considérable pour les enfants légitimes que pour les enfants nés hors mariage. On y voit que pour 10,000 filles qui viennent au monde, il faut compter en France 10,657 garçons dans les naissances légitimes, et seulement 10,484 dans les naissances illégitimes. Cette différence mérite une grande attention : j'ai donc pensé qu'il était utile de rechercher si elle se reproduit ou non dans d'autres pays.

» On doit regretter beaucoup, à cet égard, que des énumérations suffisamment exactes et propres à la constater, n'aient point été faites partout, et que, quand ces énumérations ont eu lieu, on n'en ait pas toujours publié les résultats, ou même qu'on les ait cachées au public. Un volume de documents statistiques aussi précieux que variés, a bien paru dans le royaume de Naples pour l'année 1824; mais c'est jusqu'ici une publication isolée; et il en faudrait une semblable tous les ans.....

» Il résulte de mes documents, sur ce royaume, moins la Sicile, que les naissances de garçons, y ont été comme il suit, si l'on ramène toutes celles de filles à 10,000 :

	Légitimes.	Illégitimes.
En 1819. . . .	10,433	10,752
En 1820. . . .	10,579	10,131
En 1821. . . .	10,341	10,197
En 1822. . . .	10,451	10,343
En 1824. . . .	10,450	10,407
Année moyenne.	10,452	10,367

» Par conséquent, pendant quatre années sur les cinq, l'excédent des garçons a été plus grand ici pour les enfants nés en mariage que pour les autres. C'est donc dans le royaume de Naples comme en France : ce résultat est fondé pour la France sur 9,656,000 naissances légitimes, et 673,000 illégitimes, et pour le royaume

(1) V. The *Edinburgh Journal of Science*, conducted by David BREWSTER.

» de Naples, sur 1,059,000 des premières, et 51,300 des secondes.
 » Faisons observer d'ailleurs, quant à 1819, c'est-à-dire à l'année
 » exceptionnelle, qu'une moyenne donnée par des nombres trop pe-
 » tits s'éloigne souvent beaucoup de celle que donnerait une quan-
 » tité assez considérable de faits.
 » La table suivante, qui résulte de renseignements fournis par
 » M. Hoffman, directeur ou président des bureaux de la statistique
 » de Berlin, montre le rapport des deux sexes dans les naissances lé-
 » gitimes et illégitimes de la Prusse, pendant une période de huit
 » années consécutives :

	<u>Naissances légitimes.</u>	<u>Naissances illégitimes.</u>
	Sur 10,000 filles, il y a eu... garçons.	Sur 10,000 filles, il y a eu... garçons.
En 1816. . .	10,586	10,236
En 1817. . .	10,544	10,294
En 1818. . .	10,621	10,228
En 1819. . .	10,611	10,263
En 1820. . .	10,619	10,281
En 1821. . .	10,648	10,313
En 1822. . .	10,611	10,129
En 1823. . .	10,624	10,482
	<hr/>	<hr/>
Année moyenne.	10,609	10,278

» D'après des documents communiqués par M. Hassel, chef de
 » division et directeur du bureau de statistique au ministère de l'in-
 » térieur de l'ancien royaume de Westphalie, on aurait compté,
 » dans ce pays, pour 10,000 filles :

	<u>Dans les naissances légitimes.</u>	<u>Dans les naissances illégitimes.</u>
En 1809. .		10,190 garçons.
En 1810. .	10,331 garçons.	10,147
En 1811. .	10,591	9,909
	<hr/>	<hr/>
Année moyenne.	10,471	10,039

» Par conséquent, c'est dans les provinces de la Westphalie que
 » l'excédent des garçons sur les filles parmi les enfants légitimes est
 » le plus marqué. Il est vrai que les autres enfants ne s'élèvent pas

» ici à 20,000. Ce nombre ne suffirait pas seul pour qu'on pût en
 » déduire une conclusion certaine; mais lorsqu'on rapproche cette
 » conclusion de celle qui se déduit des nombres précédents, elle ac-
 » quiert une très grande valeur.

» Enfin, il est né à Montpellier, pendant vingt années consécuti-
 » ves, depuis 1772 jusques à 1792, savoir :

Enfants légitimes.		Enfants illégitimes.	
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
12,919	12,145	1373	1362
Ou, en ramenant les filles à 10,000,			
10,707		10,081	

La table suivante offre le résumé de tout ce qui précède :

	Naissances légitimes		Naissances illégitimes	
	De garçons en ramenant à 10,000 cel- les des filles.	Totales, énu- mérées (gar- çons et filles réunis).	De garçons en ramenant à 10,000 cel- les des filles.	Totales, énu- mérées (gar- çons et filles réunis).
France...	10,657	9,656,135	10,484	673,047
Naples...	10,452	1,059,055	10,367	51,309
Prusse...	10,609	3,572,251	10,278	272,804
Westphalie...	10,471	151,169	10,039	19,950
Montpellier...	10,707	25,064	10,081	2,735
		14,463,874		1,019,845

» Il est donc bien prouvé que l'excédent des garçons sur les filles,
 » est moins considérable dans les naissances hors mariage, que dans les
 » naissances légitimes. Cela résulte de plus de quatorze millions d'en-
 » fants de cette dernière classe, et de plus d'un million d'enfants dits
 » naturels, pris non-seulement dans leur ensemble, mais encore
 » (ce qui prouve davantage), dans chacune des cinq fractions qui
 » forment ces quinze à seize millions de naissances totales.

» Nous ne pouvons attribuer au climat la généralité du fait dont
 » il s'agit; car le ciel de Naples diffère beaucoup de celui de la
 » France, et rien ne ressemble moins aux marais de la Westphalie
 » que les sables de Brandebourg ou d'une partie de la Prusse.

» On a pensé que la moindre proportion des garçons, parmi les
 » enfants nés hors mariage, est autant apparente que réelle, parce

» que les parents abandonnent plus facilement, à la naissance, les
 » filles que les garçons, et que les nouveau-nés recueillis dans les
 » maisons d'enfants abandonnés sont confondus ici, dans les calculs
 » avec les enfants illégitimes. Mais cette explication ne semble pas
 » rendre bien compte de toute la différence observée dans tant de
 » pays entre les deux ordres de naissances, légitimes et illégitimes.
 » Voici d'ailleurs ce qui jette du jour sur la valeur de l'objection.

» Laplace rapporte, dans l'introduction à sa *Théorie analytique*
 » *des probabilités*, que depuis 1745 jusqu'à 1809 on a reçu à l'hôpi-
 » tal des enfants-trouvés, à Paris, 163,499 garçons, et 159,405 filles
 » ce qui donne à peu près 25 de ceux-là contre 24 de celles-ci,
 » tandis que pour les autres enfants le rapport était comme 22 est à
 » 21. Il trouve qu'il y a 238 contre 1 à parier en faveur d'une cause
 » quelconque qui produit la différence qui nous occupe. Les admis-
 » sions dans l'hôpital des Enfants-Trouvés de Dublin, indiquent en-
 » core plus fortement cette cause; c'est pourquoi les nombres en
 » seront donnés à la fin de cette lettre.

» Il faut compter, pour chaque mille naissances légitimes, qu'il y
 » en a hors mariage, savoir :

En France.	69,7
Dans le royaume de Naples.. . . .	48,4
En Prusse.	76,4
En Westphalie.	88,1
Dans les villes de la Westphalie.	217,4
A Montpellier.	91,6

» La forte proportion des mâles dans les naissances des Juifs de la
 » Prusse, est un autre fait qui ne doit point être omis ici : il naît
 » dans ce pays, pour chaque 10,000 filles juives, 11,292 garçons.

» Il serait bien intéressant de s'assurer si le même fait a lieu parmi
 » les juifs des autres contrées, et encore plus de se procurer une
 » énumération exacte des naissances, par sexe, dans les régions où
 » domine le mahométanisme.....

« Enfin, les mariages des juifs sont plus féconds, en Prusse du
 » moins, que ceux des chrétiens : ces derniers y ont donné l'un
 » dans l'autre 4.78 enfants, et les premiers 5.35.

» J'ai maintenant établi, ajoute l'auteur, quelques-unes des con-
 » séquences auxquelles les faits conduisent. Sans doute on en pour-
 » rait tirer encore d'autres plus ou moins importantes; mais je crois
 » en avoir dit assez pour faire naître la curiosité et pour engager

» ceux qui ont le loisir de continuer ces recherches à les poursuivre ,
 » et à publier les résultats de leurs investigations. »

Cette lettre porte la date du 7 mai 1829. Elle est suivie de tableaux en chiffres très détaillés , dont on ne va reproduire ici que les dernières lignes , ou les résultats moyens, en choisissant seulement ceux qui concernent le sujet traité dans la lettre de M. Babbage.

TABLEAU A.

*Sur 1,000,000 d'habitants , il y a eu , dans la monarchie prussienne ,
 de 1816 à 1823 inclusivement,*

Naissances	Pendant les huit années.	Légitimes.	321,275
		Illégitimes.	24,544
		Total.	345,819
	Par année moyenne.	Légitimes.	40,159
Illégitimes.		3,068	
Total.		43,227	

TABLEAU B.

*Nombres véritables des naissances dans les états prussiens , pendant
 la période de 1816 à 1823 inclusivement.*

	Population moyenne des huit années.		11,120,262
	Mariages pendant une année moyenne.		109,237
Naissances légitimes	Pendant les huit années.	Garçons.	1,838,914
		Filles.	1,733,337
		Total.	3,572,251
	Par année moyenne.	Garçons.	229,864
		Filles.	216,667
		Total.	446,531
Il y en a par conséquent sur une population de 10,000,000.	Garçons.	206,708	
	Filles.	194,840	
	Total.	401,548	
Naissances illégitimes	Pendant les huit années.	Garçons.	138,274
		Filles.	134,530
		Total.	272,804
	Par année moyenne.	Garçons.	17,284
		Filles.	16,816
		Total.	34,100
Il y en a par conséquent sur une population de 10,000,000.	Garçons.	15,543	
	Filles.	15,121	
	Total.	30,664	

Naissances totales, légi- times et illé- git., réunies.	Pendant les huit années.	Garçons.	1,977,188
		Filles.	1,867,867
		Total.	<u>3,845,055</u>
	Par année moyenne.	Garçons.	247,148
		Filles.	233,483
		Total.	<u>480,631</u>
	Il y en a par conséquent sur une popul. de 10,000,000 de naiss. ann.	Garçons.	222,251
		Filles.	209,961
		Total.	<u>432,212</u>

TABLEAU C.

Sur 100,000 naissances, il y en a eu, dans les états prussiens :

Légitimes	En 1816, 17, 18 et 1819.	De garçons.	51,435
		De filles.	48,565
	En 1820, 21, 22 et 1823.	De garçons.	51,517
		De filles.	48,483
	Pendant les huit années.	De garçons.	51,478
		De filles.	48,522
Illégitimes.	De 1816 à 1819.	De garçons.	50,632
		De filles.	49,368
	De 1820 à 1823.	De garçons.	50,737
		De filles.	49,263
	Pendant les huit années.	De garçons.	50,686
		De filles.	49,314
Totales, légitimes et illégitimes réunies.	De 1816 à 1819.	De garçons.	51,378
		De filles.	48,622
	De 1820 à 1823.	De garçons.	51,462
		De filles.	48,538
	Pendant les huit années.	De garçons.	51,422
		De filles.	48,578

TABLEAU D.

Fécondité comparative des mariages chez les chrétiens et chez les juifs de la monarchie prussienne, pendant les cinq années 1820, 1821, 1822, 1823 et 1824.

Chez les chétiens.	Mariages.		342,086	
		Naissances.	Garçons.	842,894
			Filles.	794,580
		Totales.	<u>1,637,474</u>	

Chez les juifs.	} Mariages.		4,389
		} Naissances.	Garçons. 12,454
			Filles. 11,029
		Totales.	<u>23,483</u>

TABLEAU E.

Royaume de Naples, moins la Sicile.

	Naissances légitimes.		Naissances illégitimes.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
En 1819.	110,341	105,763	5,605	5,213
En 1820.	108,607	102,660	5,323	5,254
En 1821.	98,537	95,288	5,068	4,970
En 1822.	109,128	104,418	5,063	4,895
En 1824.	114,625	109,688	5,058	4,860
	<u>541,238</u>	<u>517,817</u>	<u>26,117</u>	<u>25,192</u>

TABLEAU F.

Ancien royaume de Westphalie.

Naissances légitimes.		Naissances illégitimes.
Année 1810 et 1811.		Année 1810, 11 et 12.
Garçons.	77,427	9,944
Filles.	73,942	9,906
	<u>151,369</u>	<u>19,850</u>

TABLEAU G.

Admissions d'enfants âgés de moins d'un an dans l'hôpital des Enfants-Trouvés de Dublin, depuis le 1^{er} janvier 1800, jusqu'au 31 décembre 1826.

	Garçons.	Filles.	Total.
15 années finissant au			
31 décembre. 1814.	15,586	17,655	33,241
8 années. 1822.	5,788	5,506	12,294
4 années. 1826.	913	1,008	1,921
	<u>22,287</u>	<u>25,169</u>	<u>47,456</u>

Il faut observer, relativement à ce tableau :

Que durant la première période, les admissions ont été illimitées ;

Que durant le seconde période elles l'ont été en partie ;

Et que , depuis 1823 , les enfants porteurs d'un certificat en règle , attestant qu'ils étaient abandonnés et en danger de périr , ont seuls été reçus dans l'établissement.

I.

Les recherches qu'on vient de lire ont été l'occasion et la base d'un travail de M. P. Prévost, de Genève, qui l'a inséré dans la Bibliothèque universelle, cahier d'octobre 1829, sous ce titre : *De l'effet de la légitimité sur le rapport des naissances de différents sexes.*

M. Babbage s'est contenté de relever les chiffres, et de faire voir qu'il naît plus de garçons que de filles, sur-tout parmi les enfants légitimes. En admettant ces faits et leur généralité, M. Prévost en cherche l'explication dans la préférence accordée aux garçons par beaucoup de parents ; d'où il doit résulter, après la naissance des garçons, une tendance à s'arrêter dans la procréation des enfants. « Il est facile » de voir, dit le savant genevois, de quoi dépend l'effet produit par » la diminution des naissances après celle d'un enfant mâle ; tandis » que cette diminution n'a point lieu après la naissance de filles..... » On donne par là (par la préférence accordée aux garçons) une » chance aux naissances mâles que l'autre sexe ne peut obtenir. Ainsi, » par exemple, après trois enfants mâles, si ce nombre est la limite » qu'on s'est proposée, on exclut également toute naissance subsé- » quente de l'un et de l'autre sexe ; tandis qu'après trois naissances » féminines, on n'exclut pas celle des enfants mâles, mais seulement » celle du sexe féminin. »

M. Prévôt semble se demander, bien que le contraire soit certain pour la France, la Prusse et la Westphalie, si les nombres des enfants illégitimes, donnés par M. Babbage, ne sont pas uniquement ceux des enfants abandonnés. Il ne paraît pas croire, d'ailleurs, que l'excédent des filles, observé à Dublin, dans la maison des Enfants-trouvés, soit le résultat seulement de la préférence que les familles donnent aux garçons.

III.

Enfin, à la tête des auteurs qui ont réuni des faits importants, ou qui nous fournissent des considérations remarquables sur la haute question dont il s'agit ici, il faut incontestablement placer M. le capitaine Bickes, auteur de plusieurs bons travaux sur la population.

Cet officier, qui a publié, dans la gazette allemande des sciences médicales du 7 février 1831 (1), une notice *sur le rapport des deux sexes dans les naissances*, commence par rappeler qu'en France, il naît, termes moyens généraux, à peu près 16 garçons contre 15 filles, mais que pour les enfants dits naturels ou illégitimes, le rapport est de 23 garçons à 22 filles. Il compare ensuite à ces résultats ceux des autres pays. Enfin, ses recherches ou les tableaux qui les expriment, comprennent 70 millions de naissances totales ou tout près : ce qui est certainement une base beaucoup plus large que celle de M. Babbage. Voici les principales tables du travail de M. Bickes :

N° 1. *Etats ou provinces.*

	Périodes des observations.	Nombre d'années qu'elles comprennent.	Naissances totales.	Nombre des garçons qui répondent à 100 filles.
Russie.	1812-1827 et 1829	17	25,830,622	108,91
Monarchie autrichienne.	1787-1794	* 4	2,410,263	106,10
Royaume de France.	1770-1774	5	4,644,598	106,76
	1817-1827	11	10,636,531	106,55
Grande-Bretagne.	1801, 1811 et 1821	3	985,646	104,75
Royaume de Prusse.	1787-1788	2	455,786	106,61
	1820-1827	8	4,535,002	105,94
Royaume des Pays-Bas.	1815-1828	14	2,888,042	106,12
	1815-1828	14	2,002,089	106,44
Royaume des Deux-Siciles.	1821-1828	8	1,569,653	106,18
	1787-1788	2	212,815	105,38
Royaume de Suède.	1775-1794	20	1,971,185	103,52
	1816-1825	10	904,790	104,62
	1812-1829	18	904,588	105,69
Royaume de Wurtemberg.	1764-1791	27	1,296,963	105,62
	1785-1809	*	290,714	107,07
	1828	1	98,898	107,61
	1820-1828	9	1,229,550	105,66
Brandebourg et Poméranie.	1820-1828	9	829,046	106,27
Silésie et Saxe.	1820-1828	9	1,392,168	106,05
Westphalie et duché du Bas-Rhin.	1820-1828	9	1,084,238	105,86
	1789-1804	*	89,898	105,33

(1) *Zeitung für das Gesammte medicinalwesen.*

* Ce signe indique que quelques années manquent à la période désignée dans la colonne précédente.

N° 2. *Villes.*

	Périodes des Observations.	Nombre d'an- nées qu'elles comprennent.	Naissances totales.	Nombre des garçons qui répondent à 100 filles.
Londres.	1656—1776 1786—1810	136	2,330,460	106.18
Paris.	1818—1829	12	327,338	103.59
Vienne *	1789—1810	17	191,587	104.13
Perlin *	1789—1810	18	104,862	106.92
Copenhague *	1798—1810	12	40,448	104.61
Amsterdam *	1816—1829	12	86,440	105.62
Kœnigsberg.	1798—1810	13	27,628	107.20
Palerme.	1816—1825	10	65,766	105.10
Livourne.	1818—1824	7	16,892	103.76
Francfort-sur-le-Mein.	1815—1828	14	16,105	103.65
Leipsick.	1815—1828	14	18,488	106.14
Stuttgart.	1815—1828	14	12,118	100.00
Vienne.	1815—1829	15	190,452	104.16
Villes du roy. des Pays-Bas.	1815—1828	14	885,953	105.40

N° 3.

Il y a eu pour 100 filles

	Garçons légitimes.	Garçons illégitimes.	
États et provinces.	Royaume de France.	106.69	104.78
	Monarchie autrichienne.	106.15	104.32
	Royaume de Prusse.	106.17	102.89
	Royaume de Suède.	104.73	103.12
	Royaume de Wurtemberg.	105.97	103.54
	Royaume de Bohême.	105.65	100.44
	Province de Milan.	107.79	102.30
	Prusse orientale et Posen.	105.81	103.60
	Brandebourg et Poméranie.	106.65	102.42
	Silésie et Saxe.	106.30	103.27
Westphalie et d. du Bas-Rhin.	106.07	101.55	
Villes.	Paris.	103.82	103.42
	Amsterdam.	105.00	108.83
	Livourne.	104.68	93.21
	Francfort-sur-le-Mein.	102.83	107.84
	Leipsick.	106.16	105.94

Il résulte du tableau n° 1, que, parmi les états européens, c'est en Russie que la proportion des garçons est la plus forte; mais M. Bickes ne paraît pas regarder cette proportion comme bien rigoureuse. « On voit, dit-il, que la différence qui s'observe entre » les divers peuples, est très petite, sur tout si l'on a égard à le » grande différence de leurs institutions.

Les chiffres indiquent, pour *rapport moyen-général*, de 106 à 107 garçons contre 100 filles. » Mais, pour faciliter la comparaison, l'auteur suppose 106. Il fait observer d'ailleurs que les pays où, proportion gardée, il naît le plus de garçons, doivent aussi avoir dans leur population, relativement aux femmes, le plus d'hommes, *et vice versa*; à moins qu'une différence dans la mortalité respective des deux sexes, ou bien l'émigration ou l'immigration ne rétablisse l'équilibre ordinaire.

Les occupations habituelles des habitants d'un pays, ou quelques autres circonstances favoriseraient-elles la production d'un sexe plutôt que celle de l'autre? La première partie de cette question occupe d'abord M. Bickes,

« Il y a eu en France, pendant la période de 1817 à 1827 inclusivement, 106.55 naissances de garçons contre 100 de filles, et » c'était 40 à 50 années auparavant 106.76 contre 100; tandis » que c'est en Suède que, proportion gardée, il naît le plus de filles. » Or, d'après la théorie de M. Girou de Buzareingues (théorie qui attribue à l'influence de la vie agricole la production de beaucoup de garçons, et à l'influence des grandes villes et des manufactures la » production de beaucoup de filles), ce devrait être le contraire; » car la France est sans contredit plus manufacturière que la » Suède.....

« Si maintenant l'on compare ce dernier pays à la Russie, on » trouve, malgré une constitution politique, des mœurs, une religion » et une civilisation très différentes, des populations également agri- » coles, également clair-semées, et pourtant l'une offre le *maximum* » proportionnel des garçons et l'autre le *minimum*.

« Les faits observés dans les principaux états de l'Allemagne, » n'appuient pas, non plus, la théorie de M. Girou de Buzarein- » gues; car l'agriculture y est, au moins autant qu'en France, la » principale occupation des habitants, et néanmoins, la proportion » des garçons dans les naissances, n'y est pas, en général, aussi » forte »

» Dans le royaume des Deux-Siciles...., la proportion suivant la-
 » quelle les deux sexes viennent au monde, est la même que dans
 » l'Autriche et les Pays-Bas, qui en diffèrent cependant beaucoup
 » par les occupations auxquelles se livrent les habitants. Notez en-
 » core que l'Autriche est essentiellement agricole, et les Pays-Bas
 » essentiellement commerçants et industriels.

» Dans quelles régions de l'Europe, par exemple, trouve-t on plus
 » de manufactures, de fabriques, de commerçants, d'artisans, d'in-
 » dustriels, que dans ce dernier pays et en Angleterre? Nulle part la
 » culture du sol occupe, proportion gardée, un aussi petit nombre
 » de bras, et cependant il y naît, sur-tout dans les Pays-Bas, plus
 » de garçons qu'en Suède, où les habitants sont presque tous agri-
 » culteurs. Enfin, dans les Pays-Bas on en compte à peu près autant
 » qu'en France, et plus que dans plusieurs états germaniques où
 » l'agriculture et l'éducation des bestiaux font presque la seule oc-
 » cupation du peuple, »

Après ces considérations, M. Bickes compare entre elles, toujours
 sous le même rapport, les provinces prussiennes qui sont principale-
 ment agricoles, et celles qui sont principalement manufacturières.
 En voici le tableau :

<i>Provinces principalement agricoles.</i>	<i>Provinces principalement manufacturières.</i>
Rapport des naissances de filles aux naissan- ces de garçons.	Rapport des naissances de filles aux naissan- ces de garçons.
Kœnisberg.. . . . 100:106.46	Breslau. 100:106.91
Gumbinen.. . . . 100:105.88	Oppeln. 100:105.19
Dantzig. 100:105.70	Lignitz. 100:106.33
Marienverder. . . 100:106.14	Dusseldorf. . . . 100:106.51
Posen. 100:105.83	
Bromberg. 100:107.26	Rapp. moy. 100:106.23
Rapp. moyens. 100:106.21	

Ici les deux séries de provinces donnent des rapports exactement
 pareils, ce qui, certes, n'est point favorable à la théorie qu'il exa-
 mine, celle de M. Girou de Buzareingues.

« Lorsqu'on compare les provinces des Pays-Bas entre elles, les
 » résultats sont les mêmes. Le Brabant septentrional compte 104,86
 » naissances de garçons contre 100 naissances de filles, et le Brabant
 » méridional, qui est cependant plus industriel, plus manufacturier,

» en a 106,29. Enfin, les provinces agricoles de la Frise et de Groningue sont justement l'opposé de la Hollande septentrionale, qui ne vit que d'industrie, de fabriques, de manufactures; et cependant, dans cette dernière, les naissances de garçons sont à celles de filles comme 106.03 est à 100, tandis que dans les deux autres, c'est comme 105.86 et 105.54 est à 100. »

Suivant le savant français nommé plus haut, les grandes villes, sur-tout les villes manufacturières, produisent peu de garçons. Eh bien, Londres, puis Kœnigsberg, Leipzig et Amsterdam, offrent plus de naissances masculines que les autres. « Ajoutez qu'aucun état ne présente, proportion gardée, autant de villes que le royaume des Pays-Bas : sa population urbaine est de 1,720,000 habitants, et celle des campagnes de 4,110,000. On devrait penser, d'après cela, qu'une diminution sensible s'y ferait remarquer dans la proportion des naissances masculines, et cependant cette proportion y est un peu au-dessus de la moyenne, loin d'être beaucoup au-dessous, comme l'influence des manufactures devrait le faire présumer.

» Les nombreux rapprochements que l'on vient de faire, prouvent donc qu'il est impossible d'attribuer aux occupations des populations la proportion des sexes dans les naissances, puisque, quelles que soient ces occupations, on arrive à des résultats semblables. »

M. Bickes ne trouvant point dans les travaux habituels ou dans le genre de vie, la cause qui rend la proportion des sexes dans les naissances, différente chez les divers peuples, et considérant que parmi les enfants nés hors mariage, il y a, on peut dire partout, plus de filles, proportion gardée, que parmi les enfants légitimes, regarde la légitimité et l'illégitimité comme la cause principale qui détermine la naissance, ici de beaucoup de filles, et là de beaucoup de garçons. Suivant cette manière de voir, les localités où les jeunes gens ont de bonnes mœurs, où les époux gardent la foi conjugale, se distingueraient par un plus grand nombre proportionnel de garçons.

Voulant remonter autant que possible à la source de ce résultat, l'auteur essaie si l'on pourrait s'en rendre compte par la vivacité et la nature, parfois un peu différentes, des passions qui animent l'homme et la femme lors de la copulation. Voici d'ailleurs les propositions les plus remarquables qui terminent son travail :

« C'est dans le sang (la constitution, la race) des populations, qui diffèrent plus ou moins les unes des autres sous ce rapport, que

» résident les forces, ou la cause, quelle qu'elle soit, qui détermine
 » la production de beaucoup de garçons, ou bien de beaucoup de
 » filles. Institutions politiques, civiles, coutumes, occupations ha-
 » bituelles, genre de vie, richesse, pauvreté, etc., tout cela n'a
 » aucune influence sur la proportion respective suivant laquelle les
 » deux sexes viennent au monde.

» Il naît plus de garçons que de filles : c'est une loi universelle de
 » la nature.

» Le rapport des sexes dans les naissances n'est point le même
 » dans les différents états ; il varie de peuple à peuple ; mais il n'a
 » point changé pour chacun d'eux depuis qu'on l'observe.

» Ce rapport diffère entre les naissances légitimes et les naissances
 » illégitimes : l'excédent des garçons est plus grand pour les premiè-
 » res que pour les secondes.

» La cause première de cette différence ne peut être démontrée. Il
 » faudrait pour cela, ajoute M. le Capitaine Bickes, des observations
 » bien plus multipliées que toutes celles que j'ai pu réunir, etc., etc.»

Ce serait peut-être ici le lieu de discuter les opinions de MM. Bab-
 bage, Prévost, Bickes, et même de M. Girou de Buzareingues, ainsi
 que les faits rassemblés par eux ; mais c'est un sujet difficile, et que
 l'on me pardonnera de ne pas aborder aujourd'hui. Dans tous les cas,
 le lecteur restera bien convaincu de l'importance des recherches de
 MM. Babbage et Bickes. (VILLERMÉ).

*Recherches sur la reproduction et la mortalité de
 l'homme aux différents âges, et sur la population de
 la Belgique.*

PAR MM. A. QUETELET et ED. SMITS (1).

Rapport fait à l'Académie de Médecine,

PAR M. VILLERMÉ.

Les gouvernements doivent compter les hommes qui leur sont sou-
 mis, savoir combien ils produisent, combien ils consomment, com-

(1) Un volume in-8° de 150 pages. Bruxelles, 1832.

bien le pays en gagne chaque année, combien il en perd; car, suivant l'état des nations, les individus qui les composent ne font pas également partie, (que l'on pardonne la comparaison,) de leurs capitaux, les naissances de leurs revenus, et les décès de leurs dépenses.

Cette réflexion suffit pour faire sentir le haut intérêt dont peut être l'ouvrage de MM. Quetelet et Smits, pour tous ceux qui se vouent à l'étude de l'économie sociale. Mais les lois de notre reproduction et de notre mortalité, qui sont exposées dans cet ouvrage, ne sont pas, pour nous médecins, des sujets moins importants. En effet, ces lois font partie de la connaissance de nous-mêmes, et de grandes questions d'hygiène publique s'y rattachent ou sont même résolues par elles. Enfin, les applications les plus utiles aux besoins des sociétés, s'en trouvent éclairées.

L'académie n'attend pas, sans doute, que je sortirai de son domaine dans le compte que j'entreprends de lui rendre du livre de MM. Smits et Quetelet. Notre histoire naturelle et l'hygiène publique, tels sont les seuls rapports sous lesquels je vais en parler.

Mais auparavant, comment la population se-divise-t-elle, quant aux sexes, et quelle est la proportion des âges entre eux?

Rien ne semble plus aisé à connaître. Ce n'est cependant pas ainsi: un dénombrement complet, ou tête par tête des habitants, est toujours une opération très difficile; à plus forte raison lorsque le dénombrement doit indiquer le sexe et l'âge de chacun. Toutefois cette grande opération a été faite en 1829, dans la Hollande et la Belgique; et, pour ce dernier pays, il en est résulté la *table de population* que nos deux auteurs ont insérée dans leur volume.

Cette table montre que dans les campagnes (de la Belgique), les deux sexes sont en nombre à peu près égal, mais que partout dans les villes, il y a moins d'hommes que de femmes; de sorte que, somme toute, il y a plus de femmes que d'hommes. Pour 48, 1315 individus du sexe masculin, il faut en compter 51,8685 du sexe féminin; ou environ douze contre treize.

Il y a à peu près autant d'hommes qui ont moins de vingt-trois ans, que d'autres qui ont dépassé cet âge, tandis que pour les femmes, vingt-cinq ans est l'âge qui les sépare en deux moitiés.

La dernière différence, je veux dire l'âge le plus avancé pour les femmes que pour les hommes, qui les sépare en deux moitiés égales, s'observe partout, à la mesure près cependant qui varie.

Quelle que soit la cause ou les causes de cette différence, qu'elle

tienne ou non à l'état social, aux guerres, aux voyages, aux métiers dangereux qui, comme on sait, pèsent particulièrement sur le sexe masculin, il en résulte que les femmes doivent vivre en général plus long-temps que les hommes, du moins en Belgique.

Nous allons voir bientôt cette déduction pleinement confirmée.

La fécondité du genre humain est telle, dans la Belgique, qu'il faut compter, terme moyen, une naissance annuelle sur à peu près trente habitants, savoir :

Dans les villes, une sur.	29. 1
Dans les campagnes.	30. 4
Et par mariage,	
Dans les villes, une sur	4. 84
Dans les campagnes.	4. 50
Ou, sans distinction de séjour.	4. 72

Un autre fait bien remarquable et bien établi aujourd'hui du moins pour l'Europe), quoiqu'on n'en connaisse pas les causes c'est qu'il naît un peu plus de garçons que de filles. Pour la Belgique comme pour la France, comme pour l'Autriche, la Bohême, la vieille Prusse, le Brandebourg, la Poméranie, la Silésie, la Saxe, la Westphalie, le grand duché du Bas-Rhin, le Wurtemberg, la Grande Bretagne, le royaume de Naples, etc., la proportion a été trouvée de seize contre quinze (1).

Quant aux décès, les chiffres en ont donné à MM. Smits et Quelet, terme moyen, un sur environ quarante-trois habitants; c'est un peu moins qu'en France, moins qu'en Hollande, et plus qu'en Angleterre. Sous le rapport de la proportion des décès, les provinces se rangent dans l'ordre suivant :

Flandre occidentale.	1 sur 39 habitants.
Brabant.	41
Flandre orientale.	} 43
Luxembourg.	
Limbourg.	44
Anvers.	46
Liège.	47

(1) V. la curieuse notice sur le rapport des deux sexes dans les naissances, que M. BICKES a insérée dans le *Zeitung für das gesammte medicinalwesen*, cahier de février 1831.

Hainaut. 48

Namur. 56

Il se présente ici une circonstance digne d'être notée : c'est que les provinces où il meurt le plus d'individus, proportion gardée, sont aussi celles où il en naît le plus. Au reste, on savait déjà que beaucoup de décès supposent beaucoup de naissances; en d'autres termes, que la fécondité est d'autant moindre que les générations mettent plus de temps à s'éteindre. Cette remarque a sur-tout été faite par M. Malthus, qui l'a érigée en loi, dans son célèbre ouvrage sur le *Principe de la population*. Moi-même je l'ai signalée une autre fois dans cette enceinte, et elle va d'ailleurs, je sais, recevoir un nouveau développement dans deux ouvrages différents, dont l'un est un traité extrêmement curieux de M. Francis d'Ivernois, *sur la mortalité moyenne et proportionnelle chez la plupart des peuples européens, considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation*.

MM. Quetelet et Smits, au livre desquels nous revenons, ont trouvé un décès annuel, sur 36,9 habitants dans les villes, et sur 46,9 habitants dans les communes rurales, et, par conséquent, une mortalité beaucoup plus forte dans les villes que dans les campagnes.

Mais, « de toutes les causes qui modifient les qualités physiques et morales de l'homme, il n'en existe aucune qui exerce une influence plus grande que l'âge. Cette influence est universellement reconnue. Cependant, on n'avait encore cherché à apprécier avec quelque exactitude ses effets, que sur la mortalité »..... Il faut venir jusqu'à nos jours, pour voir M. Quetelet, l'un de nos deux auteurs, *mesurer*, mathématiquement parlant, les effets que produit l'âge, non-seulement sur notre mortalité, mais encore sur notre taille, notre poids, nos passions, notre penchant au crime, etc., et pour voir M. Guerry examiner de la même manière beaucoup de faits de la statistique morale. « Ce n'est même que dans ces derniers temps que l'on a commencé à introduire dans les tables de mortalité, la distinction des sexes. La France ne possède même pas encore de table où cette distinction soit introduite; et toutes les sociétés d'assurance sur la vie continuent à baser leurs calculs sur l'hypothèse que la mortalité est la même pour les deux sexes. » Cette hypothèse est pourtant une erreur.

Les tables de la mortalité en Belgique, par MM. Q. et Sm., contiennent, avec la distinction des sexes, la distinction toute nouvelle entre le séjour des villes et celles des campagnes.

« A leur seule inspection, on s'aperçoit que la vie probable, au moment de la naissance, est en général de vingt-cinq ans, c'est-à-dire qu'à l'âge de vingt-cinq ans, le nombre des enfants nés le même jour est réduit de moitié. Si l'on distingue les sexes, on trouve la vie probable des filles plus longue que celle des garçons; elle est en effet de plus de vingt-sept ans dans les campagnes et de plus de vingt-huit ans dans les villes, tandis que pour les garçons elle est de moins de vingt-quatre ans dans les campagnes, et de moins de vingt-un ans dans les villes. » Par conséquent, la vie probable des filles, en Belgique, est plus longue dans les campagnes de trois ans au moins, et dans les villes de sept ans au moins, que la vie probable des garçons.

« C'est vers cinq ans que la vie probable est la plus longue, quels que soient le sexe et le lieu du séjour. A cette époque, elle est de cinquante-un ans pour les femmes des villes et les hommes des campagnes, et de quarante-huit ans pour les femmes des campagnes et les hommes des villes. » De cela et de ce qui précède, *il semble* résulter que le séjour des villes est favorable au sexe féminin, nuisible au sexe masculin; et, au contraire, le séjour des campagnes favorable aux hommes et nuisible aux femmes. Mais, en ce qui concerne les dernières, la conclusion peut fort bien n'être pas fondée aux yeux de celui qui sait aux dépens de quel sexe et de quels âges les villes se recrutent principalement de nouveaux habitants.

« On peut déjà se faire une idée des dangers qui entourent l'enfant, puisque, au moment de sa naissance, il y a un contre un à parier qu'il ne parviendra pas à l'âge de vingt-cinq ans, et que dès qu'il a atteint sa cinquième année, on peut parier un contre un qu'il atteindra l'âge de cinquante ans. L'âge de cinq ans est très remarquable dans l'histoire naturelle de l'homme; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie probable devient de plus en plus courte. Ainsi, à l'âge de quarante ans, elle est de vingt-sept ans pour les habitants des campagnes et les femmes des villes. Pour les sexagénaires, elle est de douze à treize ans; pour les octogénaires, elle est de quatre ans seulement. » Plusieurs tables de mortalité indiquent huit ou dix ans, comme l'âge où l'on peut espérer de vivre le plus long-temps.

Il existe une cause particulière de mortalité pour les enfants mâles, avant leur naissance et après, pendant le cours de la première année

de leur vie, mais sur-tout pendant les premiers mois. Les effets de cette cause sont tels que, suivant nos deux auteurs, il y a, du moins en Belgique, trois garçons morts-nés contre deux filles ou environ, et qu'il faudrait compter, pour cent décès de petites filles des âges correspondants, savoir :

Décès de garçons.

139 pendant le 1 ^{er} mois.	}	134	}	30		
129 2 ^e						
126 3 ^e	}	126				
126 4 ^e						
125 5 ^e	}	119			}	118
114 6 ^e						
117 du 6 ^e au 8 ^e	117					
105 8 ^e 12 ^e		105				
103 d'un an à 2						
102 de 2 ans à 3						
94 3 4						
99 4 5 (1).						

Ainsi, pendant les deux premiers mois de la vie, c'est quatre décès de garçons contre trois ou environ de filles; pendant les troisième, quatrième et cinquième mois, c'est cinq contre quatre; puis six contre cinq, et après, la différence est presque nulle. Enfin, de trois à quatre ans, l'avantage paraît être au contraire pour les garçons.

MM. Sm. et Q. se trompent lorsqu'ils pensent qu'on n'avait pas encore fait une remarque semblable à la leur sur l'inégalité des décès chez les deux sexes, vers l'époque de la naissance. Dans la seule ville de Berlin, Sussmilch, Baumann, Huffeland, et M. Hoffmann ont parfaitement connu la différence dont il s'agit, et les deux premiers l'ont particulièrement signalée.

L'âge de la reproduction de l'homme, l'influence des lieux et celle des années d'abondance ou de disette sur la mortalité et sur les naissances, l'influence des professions sur la mortalité, des saisons et des heures sur les naissances et les décès, sont aussi examinés

(1) Tableau calculé à l'aide de celui qui est à la page 49.

dans l'ouvrage qui nous occupe. Si je n'entre ici dans aucun détail concernant l'influence des saisons sur notre fécondité et notre mortalité, c'est que j'ai déjà traité la première partie du sujet (1), et que les curieuses recherches de M. Quetelet sur la seconde, ne peuvent être ignorées de la plupart d'entre vous, depuis qu'il en a fait le sujet d'un mémoire spécial (2).

En résumant les principales observations faites en communauté, en Belgique, par ce savant et par M. Smits, et en se bornant à celles qui intéressent le médecin, on arrive aux conclusions suivantes :

1° La proportion des morts-nés dans les villes, a été trouvée double de celle des morts-nés dans les campagnes ; elle est, terme moyen, d'un par trente-une naissances, et pour trois morts-nés du sexe masculin, on en a compté deux de l'autre sexe.

2° Une cause particulière de mortalité frappe les petits garçons non-seulement avant qu'ils aient vu le jour, mais encore dans les premiers temps qui suivent leur naissance.

« 3° C'est vers l'époque qui précède la puberté, que la viabilité est » la plus grande, c'est-à-dire, que l'homme comme la femme peut » le plus compter sur son existence actuelle.

» 4° La mortalité des femmes, après l'âge de puberté, est plus forte » que celle des hommes ; elle est moindre au contraire vers vingt- » quatre ans, âge où l'homme se livre le plus à ses passions.

» 5° On a remarqué (en Belgique comme ailleurs) que les années » où le pain était le plus ou le moins cher, ont coïncidé avec le plus » ou le moins de décès, avec le moins ou le plus de conceptions et » de naissances.

» 6 La mortalité des femmes, pendant la période de fécondité, est » un peu plus grande que celle des hommes, pendant les âges cor- » respondants.

» 7° Le nombre des naissances et des décès est plus grand en hiver » qu'en été. C'est sur-tout aux petits enfants et aux vieillards que » les rigueurs de l'hiver sont funestes, puisque pour un décès dans » le mois de juillet, ils en comptent deux dans le mois de janvier ».

» 8° L'excédent des décès de l'hiver sur ceux de l'été, pour les en- » fants, diminue à mesure qu'ils s'éloignent de la naissance ; et vers

(1) V. *Annales d'hygiène publique*, tome 5^e p. 55.

(2) *Id.*, tome 7^e p. 561.

» l'âge de dix à douze ans , il est à peu près nul. Après cette époque
 » de la vie , et pendant la puberté et les années qui la suivent , c'est
 » plutôt la chaleur de l'été que l'on doit redouter pour le jeune
 » homme.

» 9° Enfin , le nombre des naissances est moins grand le jour que
 » la nuit , sur-tout que dans la seconde partie de la nuit , et il pa-
 » rait en être de même pour les décès. ».

Je ne terminerai point sans signaler la table de mortalité de MM. Q. et Sm. , comme la plus complète que l'on ait construite jusqu'à présent , bien que les faits sur lesquels elle repose , n'embrassent que trois années , et sans dire que leur livre est un ouvrage officiel fait avec tous les moyens de l'administration du pays , et pour l'administration elle-même. C'est presque une nouveauté , du moins pour nous , qu'un travail administratif paraisse , comme un livre ordinaire sous le nom des véritables auteurs ; mais c'est un bon exemple , car il est une garantie de plus du soin avec lequel on l'a écrit et de l'exactitude des recherches qu'il a nécessitées.

GIURISPRUDENZA , *etc.* *c'est-à-dire* , JURISPRUDENCE MÉDICALE , *sur la viabilité des enfants nés avant le septième mois , et sur leurs droits civils* , par DOMENICO MELI , in-8° Ravenne , 2^e édition.

L'âge auquel un fœtus peut être déclaré viable n'a pas été déterminé de la même manière par tous les auteurs de médecine légale. Pendant long-temps on a admis ; d'après l'autorité d'Hippocrate , que , pour avoir des probabilités de vie , le fœtus devait naître à sept ou à neuf mois : cette erreur , autrefois générale parmi les médecins , n'est plus maintenant qu'un préjugé populaire. L'observation a démontré que la viabilité est d'autant plus grande que le fœtus approche davantage du terme de neuf mois. Mais à quel âge de la vie intra-utérine la viabilité commence-t-elle ? Importante question , à la solution de laquelle se trouvent intéressés l'existence des nouveau-nés , l'honneur des mères et l'intérêt des collatéraux. En effet , si l'on parvient à s'assurer qu'en-deçà de telle époque de la grossesse , l'enfant qui naît ne possède aucune chance de vie , on le laissera s'éteindre sans

TABLE
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME HUITIÈME.

A.

Accidents causés par le peu de soin apporté dans la confection des vases culinaires.	439
Aliénés de Caen : Rapport statistique.	223

B.

BARRUEL ET ORFILA : Présomption d'empoisonnement par l'alun.	180
BELLOT : Rapport sur un infanticide commis sur des jumeaux.	199
— Infanticide par strangulation et par brisement des pariétaux.	205
Blessures mortelles faites à la vulve.	386

C.

Cadavres : Précautions à prendre pour leur transport.	217
Chair de cheval : Son usage comme aliment.	118
Chantier d'écarrissage de la ville de Paris.	5
CHEVALLIER : Essai sur les falsifications que l'on fait subir au sel marin : Dispositions prises par l'autorité par suite de ces falsifications.	251
— Examen de divers produits soupçonnés empoisonnés.	311
CHEVALLIER ET PEYDAL : Essais sur les moyens à mettre en usage pour empêcher et reconnaître les faux en écritures.	154
Cheveux : Leur coloration peut occasioner des accidents.	324
Crimes capitaux : Leurs motifs.	431

D.

DEVERGIE : Consultation médico-légale, en matière d'infanticide. 347

E.

Ecarrissage. 5
 Émanations putrides ; leur innocuité. 143
 Empoisonnement (présomption d') par l'alun. 180
 Expériences relatives au suicide par suspension. 432

F.

Falsification du sel marin. 250
 Faux en écritures. 154

G.

GUERRY : Motifs de crimes capitaux, d'après le compte de la justice criminelle. 431

H.

Homicide par suite de blessures faites au cou. 371
 Hôpitaux civils de Lyon. 444
 Hôpitaux et hospices de la ville de Turin. 441
 Hygiène publique (observations sur l'). 214

I.

Infanticide commis sur des jumeaux. 199
 Infanticide par strangulation et par brisement des pariétaux. 205
 Infanticide. Consultation. 347
 Infanticide (cas extraordinaire d'). 397

J.

Jurisprudence médicale sur la viabilité des enfants nés avant le septième mois, par DOMENICO MELI. 466

K.

KERAUDREN : Instructions sur les précautions à prendre, pour le transport en France, des corps des personnes décédées dans les colonies. 217

M.

MARC ET CHEVALLIER : Coloration des cheveux : Accidents qu'elle peut occasioner.	324
MARC : Remarques sur deux rapports relatifs à des cas d'infanticide.	209
Matière colorante dans les aliments.	186
Mortalité dans les salles de médecine et dans les salles de chirurgie de la ville de Turin.	443
Mortalité et reproduction aux différents âges.	459

N.

Naissances légitimes et illégitimes.	445
--------------------------------------	-----

O.

ORFILA ET BARRUEL : Présomption d'empoisonnement par l'alun.	180
Ordonnance concernant les ustensiles et vases de cuivre.	439

P.

PARENT-DUCHATELET : Des chantiers d'écarrissage de la ville de Paris.	5
PARIS : Des différents genres de mort par strangulation.	413
PEYTAL ET CHEVALLIER : Faux en écritures.	154
Population de la Belgique.	459

R.

Rats de Montfaucon.	135
REISSEISEN : Examen médico-légale d'un cas extraordinaire d'infanticide , communiqué par M. MARC.	397
Reproduction et mortalité.	459

S.

Sel marin.	250
Sexes : Leurs rapports dans les naissances.	445
Strangulation , par le docteur Fleischmann.	413
Suicide par suspension : Moyens de le distinguer de l'homicide.	il.
Sugillation.	430

V.

VASTEL : Rapport statistique des aliénés de Caen.	223
WASTON : Examen médico-légal de deux cas de mort subite, à la suite de blessures. (Article communiqué par M. VAVASSEUR.	386
Viabilité des enfans nés avant le septième mois.	466
VILLERMÉ : Notices bibliographiques sur les ouvrages de MM. BABBAGE, PRÉVOST, et BICKE.	
VILLERMÉ : Rapport à l'académie royale de médecine, sur un ouvrage de MM. QUETELET ET SMITS; ayant pour titre : Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges.	459